



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Inserm



La science pour la santé  
From science to health

les grandes orientations

Plan d'action pour  
la mise en œuvre  
de la stratégie  
européenne de l'Inserm

# Plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie européenne de l'Inserm

*L'Inserm s'investit fortement pour inscrire la recherche menée au sein de l'Institut dans le contexte européen, aux côtés des autres grands partenaires de recherche français et internationaux. L'Institut déploie ainsi une politique volontariste pour encourager et guider ses chercheurs dans leur participation aux différents programmes d'Horizon Europe, principal instrument de construction de l'Espace européen de la recherche.*

*Dans un contexte de compétition renforcée tant au niveau national qu'europpéen, l'Inserm se positionne au 1<sup>er</sup> rang européen par le nombre de projets retenus, de projets coordonnés et de financements reçus dans le cadre des appels à projets collaboratifs en santé du programme Horizon 2020.*

*À l'échelle nationale, environ 40 % des projets de recherche collaborative en santé sont coordonnés par l'Inserm, ce qui en fait de loin le plus gros acteur français dans ce domaine. L'Institut est également le deuxième récipiendaire français de lauréats ERC récompensés par le Conseil européen de la recherche et le deuxième participant français dans les Actions Marie Skłodowska-Curie.*

*Pour consolider ces bons résultats au sein du nouveau programme-cadre Horizon Europe, et augmenter notre participation globale sur l'ensemble des instruments jugés prioritaires, il convient d'une part de poursuivre les efforts de mobilisation et d'accompagnement au service de la communauté Inserm et d'autre part de restructurer et de faire évoluer nos dispositifs actuels.*

*Ce plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie européenne de l'Inserm répond notamment à l'objectif n° 5 du Plan stratégique Inserm 2020-2025 : « Mieux orienter et développer la recherche avec les partenaires européens et internationaux » et à ceux du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance. Il est structuré autour de trois axes principaux (influencer, inciter, accompagner) et propose des actions concrètes, dont certaines sont déjà mises en place et ont prouvé leur efficacité et d'autres seront à déployer progressivement.*

## Axe 1 • Influencer

*Afin que nos équipes puissent participer aux projets européens, les appels doivent correspondre aux activités de recherche développées au sein de l'Institut. Outre la forte participation au programme-cadre qui permet d'être visible auprès de la Commission européenne (CE), il s'agit ici de développer des actions d'influence sur la préparation de la programmation et de porter les priorités de l'Inserm, et de la France plus largement, dans le domaine des sciences de la vie.*

### 1.1. Pérenniser les actions d'influence au niveau national

*Définir des priorités et des positions communes françaises via le groupe Europe Aviesan, coordonné par l'Inserm, est un axe majeur d'influence sur l'écriture des programmes. L'Inserm poursuivra la réflexion et la mise en place d'actions concrètes à travers l'animation de ce groupe.*

**Mobiliser les instituts thématiques** pour déterminer les sujets prioritaires pour la programmation européenne à transmettre :

- au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) pour les appels financés par la Commission européenne : programme de travail biannuel du Cluster Santé, appels à projets de la mission Cancer... ;
- à l'Agence nationale de la recherche (ANR) pour les appels européens joints au sein des partenariats cofinancés.

**Répondre aux consultations publiques** de la Commission européenne sur des enjeux communs.

**S'impliquer dans les groupes thématiques nationaux** animés par le MESR sur les instruments d'intérêt pour l'Inserm (bourses ERC, Actions Marie Skłodowska-Curie, Cluster Santé, EIC Pathfinder et Groupe de concertation transversal Europe) est important pour porter notre position auprès du MESR et des autres acteurs nationaux.

### 1.2. Poursuivre et développer les actions d'influence au niveau européen

*Positionner l'Inserm comme leader stratégique européen dans le domaine de la recherche en santé est un élément clé pour mettre en avant nos priorités scientifiques et afin que la Commission prenne en compte notre vision des challenges futurs.*

**Participer de manière active aux initiatives européennes structurantes** dans la continuité de ce qui a été fait pour Horizon 2020 :

- implication dans les partenariats de la Commission européenne (institutionnels, cofinancés et coprogrammés), dans les appels à projets de types Actions de coordination et de soutien (CSA), qui permettent d'être visible auprès de la Commission et d'influencer la programmation future des appels à projets de recherche.

**Faire connaître la recherche** réalisée à l'Inserm et nos priorités auprès de la Commission européenne et des parlementaires :

- organisation d'évènements thématiques à Bruxelles ;
- rendez-vous institutionnels avec des personnes de haut niveau.

**Contribuer** aux actions de la Maison Irène et Frédéric Joliot-Curie à Bruxelles, en lien avec les autres organismes de recherche en santé européens.

### 1.3. S'investir dans les nouveaux outils de programmation et de financement européens

*S'approprier les nouveaux outils mis en place par la Commission européenne dans le nouveau cadre financier pluriannuel est primordial afin d'être acteur de la construction de l'Europe de la santé, du laboratoire au lit du patient, et de mieux coordonner nos actions dans les différents instruments de financement :*

- s'impliquer dans le suivi du programme EU4Health et le choix stratégique des actions à coordonner ;
- être force de proposition dans la définition des actions de la nouvelle Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (HERA) ;
- analyser les programmes pouvant financer de nouvelles activités de recherche à la marge mais sur des créneaux d'intérêt (c'est-à-dire via l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – ou NDICI – pour l'ouverture internationale).

## Axe 2 • Inciter les chercheurs à déposer des projets européens

### 2.1. Intensifier les actions d'incitation à déposer des projets européens

#### 2.1.1 • Poursuivre les événements à l'échelle nationale et en enrichir la programmation

*Consolider les événements nationaux existants et proposer de nouveaux contenus et canaux d'incitation font partie des leviers pour encourager la communauté scientifique Inserm à déposer des projets européens et à s'investir dans l'Espace européen de la recherche.*

**Faciliter l'accès aux informations** sur les opportunités de financement afin d'atteindre l'ensemble des chercheurs, à tous les stades de la carrière :

- webinaires généraux et sessions récurrentes thématiques.

**Mobiliser la communauté scientifique** à la publication de chaque nouveau programme de travail afin de la maintenir en alerte sur les nouveautés des derniers appels :

- déplacements en région tous les deux ans (selon le calendrier de programmation européenne) dans le cadre d'un tour de France.

**Rendre possible l'émergence de coordinations** Inserm en travaillant en étroite collaboration avec les instituts thématiques sur des appels à manifestation d'intérêt afin de monter des ateliers sur des thématiques d'appels à projets collaboratifs prioritaires pour l'Inserm.

#### 2.1.2 • Déployer les actions d'incitation ciblées à l'échelle des unités de recherche et des chercheurs

*Proposer une offre personnalisée auprès des unités de recherche et/ou des chercheurs permet de mieux comprendre leurs besoins, de lever les barrières au dépôt de projet et de fournir un accompagnement individualisé.*

**Analyser le profil des dépôts de projets européens** de chaque unité de recherche et identifier celles pour lesquelles la marge de progression est la plus importante :

- rencontre individuelle avec les directeurs et chefs d'équipe des unités concernées.

**Identifier les équipes et les chercheurs** les plus pertinents sur les thématiques des appels à projets collaboratifs du Cluster Santé et EIC Pathfinder ainsi que les potentiels candidats aux bourses ERC :

- poursuivre le travail d'identification avec les instituts thématiques et les délégations régionales, et assurer le suivi du contact individuel des chercheurs.

**Sensibiliser les doctorants et les post-doctorants** de l'Inserm aux bourses individuelles Marie Skłodowska-Curie :

- contacter les chercheurs concernés et proposer une information et un accompagnement adaptés.

**Orienter les candidats répondant aux appels internationaux internes de l'Inserm** (projets de recherche internationaux IRP et Tremplin international – ou First Step) vers les appels à projets collaboratifs européens correspondant à leur thématique.

### 2.2. Améliorer les mesures RH à destination des chercheurs

*Reconnaître l'implication des personnels Inserm dans l'Espace européen de la recherche et récompenser les porteurs de projets européens sont des leviers clés pour renforcer l'attractivité de l'établissement et inciter les chercheurs à déposer des projets européens.*

**Poursuivre la mise en place d'une indemnité spécifique** pour les fonctionnaires chercheurs lauréats de bourses individuelles (Actions Marie Skłodowska-Curie) et d'une prime pour les lauréats ERC.

**Déployer une prime** pour les coordinateurs de projets collaboratifs.

**Réviser les critères d'évaluation scientifique** avec une meilleure prise en compte de la participation aux projets européens dans la progression de carrière.

## 2.3. Développer la communication sur les opportunités offertes par l'Europe

*Rendre l'information sur les opportunités européennes compréhensibles, concrètes et accessibles au plus grand nombre est la première étape pour une incitation efficace.*

### 2.3.1 • Diffuser de manière efficace les informations sur les appels à projets

*Utiliser des supports de communication variés nous assure d'atteindre à la fois tous les profils et un plus grand nombre de chercheurs.*

**Présenter les opportunités européennes et l'accompagnement proposé** à chaque rencontre entre les chercheurs et l'administration de l'Inserm : journées de nouveaux entrants, réunions annuelles des directeurs d'unité, colloque des instituts thématiques... :

- créer un document synthétique de présentation à disposition des délégations régionales et des instituts thématiques.

**Traduire les différents instruments** du programme Horizon Europe en **objectifs concrets** pour orienter les chercheurs vers l'instrument le plus adapté à leurs besoins :

- continuer d'alimenter, de mettre à jour et de promouvoir la rubrique d'Inserm pro dédiée aux financements européens.

**Communiquer sur l'actualité** des appels à projets européens de manière régulière à travers différents médias :

- publier de manière régulière dans la lettre hebdomadaire de l'Inserm des actualités, liées si possible à des articles plus complets sur Inserm pro ;
- inciter les instituts thématiques à relayer l'actualité Europe et les appels d'offres ouverts dans leurs thématiques via leur lettre d'information et/ou leur liste de diffusion ;
- mettre en place un compte LinkedIn « Inserm-Europe » ;
- continuer de diffuser l'information par mail en délégations régionales via les listes de diffusion « directeurs d'unité » et développer l'utilisation de listes « chefs d'équipe ».

### 2.3.2 • Mettre en valeur le succès de nos lauréats

*Promouvoir le succès des lauréats Inserm est le meilleur moyen de démontrer à l'ensemble de la communauté scientifique de l'Institut que les financements européens sont accessibles. C'est également l'opportunité pour l'établissement d'afficher sa reconnaissance*

*envers l'investissement des chercheurs Inserm et leur contribution significative à l'Espace européen de la recherche.*

**Poursuivre la promotion des succès européens et la reconnaissance de l'établissement** envers les lauréats :

- liste de l'ensemble des lauréats Inserm ;
- portrait des coordinateurs et porteurs de projet ;

**Créer un réseau de lauréats** afin de faciliter le partage d'expérience entre lauréats et candidats et d'améliorer les pratiques de l'établissement dans la gestion et le suivi des projets.

### 2.3.3 • Faire connaître les dispositifs de soutien au montage

*Rendre visible l'ensemble des outils accessibles au chercheur pour faciliter le montage de ses projets est une mesure d'incitation à ne pas négliger. Les chercheurs doivent pouvoir identifier rapidement les contacts et les dispositifs existants.*

**Renforcer la communication sur l'accompagnement proposé** par la cellule Europe du siège afin qu'il soit connu de tous (entretien individuel pour identifier un instrument, conseils personnalisés, relecture des projets Marie Skłodowska-Curie et ERC, coaching oral ERC).

**Promouvoir** régulièrement les services offerts par les délégations régionales.

**Expliquer et rendre visible** l'accompagnement spécifique par Inserm Transfert pour les coordinateurs de projets collaboratifs.

## 2.4. Créer un terrain propice aux échanges et à l'émergence de projets européens et internationaux

**Contribuer** au développement de collaborations bilatérales par la mise en place d'accords de coopération spécifiques avec d'autres institutions européennes d'excellence (European Molecular Biology Laboratory, Helmholtz...).

**Encourager** la participation des équipes Inserm aux outils de collaboration bilatéraux de l'Institut (Tremplin international et projets de recherche internationaux) et valoriser ces partenariats au sein du programme-cadre de recherche et innovation de l'Union européenne.

## Axe 3 • Accompagner les chercheurs dans le montage et la gestion de leurs projets européens

### 3.1. Consolider et compléter les dispositifs d'accompagnement au montage

#### 3.1.1 • Renforcer les services proposés par la cellule Europe du siège

*Disposer d'une cellule Europe nationale permet de coordonner et d'harmoniser l'accompagnement proposé aux chercheurs dans les différentes délégations régionales. Renforcer et consolider les services proposés par cette cellule est primordial pour soutenir les parties prenantes en région et contribuer à l'amélioration de la qualité des projets déposés.*

**Enrichir les dispositifs d'accompagnement sur les sujets transverses** afin de répondre à l'ensemble des attentes de la Commission européenne (éthique, plan de gestion des données, science ouverte, plan d'égalité femmes-hommes...) :

- mettre en place une cellule opérationnelle pour aider les chercheurs dans la construction de leur plan de gestion des données ;
- mettre en place une cellule opérationnelle pour répondre aux questions d'éthique dans les projets de recherche.

#### 3.1.2 • Pérenniser le réseau des correspondants Europe

*Assurer une collaboration continue entre le siège et les délégations régionales et valoriser leur parfaite connaissance des laboratoires et leur proximité quotidienne avec les chercheurs sont des aspects essentiels d'un déploiement réussi des dispositifs d'accompagnement.*

**Identifier et nommer** dans chaque délégation régionale un correspondant Europe responsable de la prospection au sein des unités pour communiquer sur les appels à projets (européens mais également nationaux et internationaux) les plus adaptés aux équipes et leur proposer un accompagnement personnalisé.

**Poursuivre l'animation** du réseau et assurer la **formation continue** des correspondants Europe :

- réunions mensuelles en ligne, deux réunions annuelles en présentiel.

**Développer des outils** communs et assurer un partage des bonnes pratiques pour faciliter l'accompagnement des chercheurs lors des dépôts de projet :

- espace collaboratif Inserm pro, groupes de travail thématiques.

#### 3.1.3 • Réorganiser les services proposés en délégation régionale

*Réorganiser les services proposés en délégation régionale permettra de renforcer le dispositif d'aide au montage actuel. Cela favorisera l'accompagnement de proximité et encouragera les chercheurs à s'investir plus facilement dans les projets européens.*

**Professionaliser** les gestionnaires sur le montage des projets (compétences ressources humaines, financières et juridiques).

**Créer une dynamique de travail par projet** afin d'assurer une gestion transversale efficace du projet par l'ensemble des personnels compétents (RH, financiers) et de pouvoir réagir rapidement en cas de problème.

**Identifier** les personnels au sein des unités en charge de la veille des appels à projets et des financements européens afin de renforcer et d'harmoniser leur démarche en cohérence avec l'action de la délégation régionale.

### 3.2. Ajouter des formations projets européens au catalogue national pour les chercheurs

*Offrir des formations aux chercheurs de l'Inserm dédiées à l'écriture des projets européens est important pour qu'ils puissent décrypter et comprendre les attentes de la Commission européenne sur les aspects transversaux autres que la science, indispensables pour un projet de qualité.*

**Proposer un ensemble de formations** pratiques sur les Actions Marie Skłodowska-Curie, le Cluster Santé et EIC Pathfinder au sein du catalogue national des formations de l'Inserm.

### 3.3. Maintenir le soutien aux coordinations de projets collaboratifs

*La coordination de projets collaboratifs européens apporte non seulement au chercheur et à son institution une visibilité scientifique mais également une visibilité auprès de la Commission européenne, cruciale pour influencer la programmation. Cependant, coordonner un projet demande une implication très importante et des compétences diverses autres que scientifiques, il est donc primordial que l'Inserm continue de proposer un dispositif d'accompagnement complet pour le montage de ces projets.*

**Poursuivre la procédure d'aide au montage Inserm/ Inserm Transfert** dans laquelle le siège prend en charge les frais pour un chef de projet dédié qui accompagne les chercheurs dans toutes les étapes de construction de leurs projets :

- s'assurer des capacités suffisantes en ressources humaines de l'équipe Inserm Transfert en charge du montage des projets ;
- adapter cette offre en fonction des évolutions des attentes de la Commission européenne dans les projets.

Juin 2022

Directeur de la publication : Gilles Bloch  
Coordination éditoriale, secrétariat de rédaction : Département de l'information scientifique et de la communication

Rédaction : Cellule Europe (Département des partenariats et relations extérieures, Département des ressources humaines)

Réalisation : Luciole

Crédits photos : Cristaux d'acide benzoïque en lumière polarisée (© Adobe stock)

101, rue de Tolbiac  
75654 Paris cedex 13  
inserm.fr



L'Inserm est le seul organisme  
de recherche public français  
entièrement dédié à la santé humaine.  
Notre objectif : améliorer la santé de  
tous par le progrès des connaissances  
sur le vivant et sur les maladies  
et par l'innovation.